

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

Partenaire
des acheteurs publics
pour la collecte et la publication
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com

le dauphiné Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

HAUTES-ALPES
Guichet
>> 04 92 51 21 46
LDLegales05@ledauphine.com

Dans le cadre de la transparence de l'avis économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire SOIT 1.82 € HT/mm colonne

RISOUÏ | Naissance
Naël

Photo DR

Naël est né le 18 décembre à 1 heure. Il pesait 3,390 kg pour 49 cm lors de sa naissance à la maternité de Briançon. Ses parents sont Sabira et Lionel Tudoret qui habitent à Risouï. Sa grande sœur s'appelle Inès et a trois ans et demi.

SANTÉ

Le Dossier médical partagé, mode d'emploi

Le Dossier médical partagé est un carnet de santé numérique.

■ Qui peut créer un DMP (dossier médical partagé) ?

Tout assuré social, muni de sa carte vitale, peut ouvrir un DMP.

Le consentement de l'assuré est indispensable pour la création du DMP : aucun professionnel ne peut créer de DMP sans votre consentement.

■ Est-ce obligatoire ?

Non. Si vous ne créez pas de DMP, cela n'aura aucune conséquence sur le remboursement de vos soins.

À noter que la création d'un DMP est gratuite.

■ Comment créer le DMP ?

Il existe trois moyens :

- soit à l'accueil de la CPAM dont vous dépendez,
- soit avec un professionnel de santé (par exemple, en pharmacie ou un médecin équipé d'un logiciel compatible),
- soit directement sur le site www.dmp.fr. Pour cela, vous devez avoir reçu un code de création. Celui-ci vous a peut-être été envoyé par courrier ou par mail. Sinon, il faut en faire la demande directement sur le site [dmp.fr](http://www.dmp.fr) (et cela peut prendre du temps avant de le recevoir).

■ Que contient le DMP ?

Les soins remboursés par la Sécu au cours des 24 derniers mois : ces informations sont intégrées automatiquement par l'Assurance maladie (qui n'a pas d'accès direct au DMP).

- Les pathologies, les allergies et les intolérances.
- Les traitements médicamenteux.
- Les comptes rendus d'hospitalisation.
- Les résultats d'examen médicaux.

■ Comment le consulter ?

En vous rendant sur le site www.dmp.fr ou sur votre smartphone avec l'application DMP/l'Assurance maladie.

■ Qui a accès au DMP ?

➤ L'assuré choisit les professionnels de santé qui peuvent avoir accès à son DMP. Il peut masquer une information médicale mais celle-ci restera visible par le médecin traitant. Les laboratoires pharmaceutiques, mutuelles, assurances, banques... n'y ont pas accès. Ni le DMP ni aucun extrait ne peuvent être exigés pour un prêt immobilier, la souscription d'une complémentaire ou par la médecine du travail.

➤ Les DMP sont conservés par un hébergeur de données de santé ayant un agrément du ministère de la Santé qui respecte les normes garantissant un haut niveau de sécurité en matière de protection des données.

Le Dauphiné Libéré - Vaucluse Matin

Christophe Tostain Président Directeur Général, Directeur de la publication

S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

Capital : 24 769 520 €
Durée 99 ans à compter du 14 juin 1945

Siège social :
650 route de Valence
38913 Veurey Cedex

Principal actionnaire :
SIM 99,99%

Impression : Le Dauphiné Libéré - Veurey
Tirage moyen 247 410 exemplaires

Direction générale
Centre de presse
38913 Veurey Cedex
Tél. 04 76 88 71 00
Fax 04 76 85 80 20
ledauphine.com

Publicité : GROUPE DAUPHINÉ MÉDIA

Commission paritaire
n° 04 21 C 83387

Audience mesurée par :
Audiopresse

Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 83,5%.
Eutrophisation : Ptot 0.01 Kg/tonne de papier.

CARNET DU JOUR [REPRODUCTION INTERDITE]

MARBRERIE - POMPES FUNÈBRES

Memento
Obsèques

• POMPES FUNÈBRES PONZA
EMBRUN - BRIANÇON

Organisation complète des obsèques
Inhumation - Crémation
Pompes funèbres et Marbrerie
Monument funéraire - Granit
Pose de caveaux - Gravures
Contact téléphonique : 06 07 81 08 16
16605290

175099500

DÉCÈS

La Roche-des-Audaux,
Trescléoux.

Vanessa et Brice
FIEVET-PELLOUX,
sa fille et son gendre;
Axel et Noémie
ses petits-enfants;
Simonne ANDRÉ, sa maman;
Liliane, Régis et Marline, Bruno
et Annie sa sœur, ses frères
et belles-sœurs;
ses nièces et neveux;
parents et amis
ont la tristesse de vous faire part
du décès à l'âge de 59 ans de
Florence ANDRÉ

Elle a rejoint son papa décédé le 22 novembre 2019.
La crémation aura lieu
vendredi 27 décembre à 15h30
à Gap.
La famille remercie tout le
personnel du long séjour
centre hospitalier Buëch
Durance pour leur gentillesse et
dévouement.
Cette avis tient lieu de faire-part
et de remerciements.

971186100

Briançon.

M. Bruno CHAUSSINANT et sa
famille
ont la tristesse de vous faire part
du décès de

Madame
Michèle CHAUSSINANT

Les obsèques auront lieu le 28
décembre 2019 à 14h00 église
de Sainte-Catherine à
Briançon, suivie de
l'inhumation au cimetière
Vauban. Levée de corps à
13h30 au centre funéraire.
La famille remercie par avance
toutes les personnes qui
prendront part à sa peine.

971180700

Saint-Étienne-le-Laus.

Le maire et le conseil municipal
ont le regret de vous faire part
du décès de

Monsieur Gaston DISDIER
maire de Saint-Étienne-le-Laus
de 1996 à 2014

Les obsèques auront lieu
vendredi 27 décembre à 10H30
en l'église de
Saint-Étienne-le-Laus.

971160700

Savournon, Rocbaron.

Yves et Jeanine FLEURY, ses
enfants
Josette EYMAR, sa belle-fille
ont la tristesse de vous faire part
du décès de leur maman

Madame Gisèle FLEURY
née ROGER

dans sa 101^e année.
Les obsèques religieuses auront
lieu
vendredi 27 décembre 2019 à
10h30
en l'église de Savournon
suivies de la crémation à 14h00
au crématorium de Gap.
La famille remercie par avance
toutes les personnes qui
prendront part à sa peine.

971157400

Avignon, Les Hières,
Champagnier, Le Casset.

Son époux, Henri Jacob,
ses enfants, Rémi, Marie-Cécile,
Francis, Patrick, Cathy,
leurs conjoints et leurs enfants;
ses frères et sœurs, Michel,
Lucie, Joseph, Marguerite,
Aimé Juge, leurs conjoints
et leurs enfants
ont la douleur de vous faire part
du décès de

Madame Marie JACOB
née JUGE

survenu au matin du 22
décembre, à l'âge de 78 ans.
La cérémonie religieuse sera
célébrée vendredi 27
décembre 2019 à 15h00
à l'église de
Notre-Dame-de-Lourdes
à Avignon.

971186100

M. Jean-Louis MICHEL,

son époux et les familles FLEURY
et CONSTANT
ont la grande tristesse de vous
faire part du décès de

Madame Françoise MICHEL
née FLEURY

Les obsèques religieuses auront
lieu samedi 28 décembre à
9h15 en la chapelle du
cimetière Saint-Pierre suivies de
la crémation au crématorium
Saint-Pierre.

971186400

Embrun, Val-d'Oise.

Jean et Thérèse PAUCHET,
ses parents;
Thierry, Sylvie, François, Agnès,
Vincent, ses frères et sœurs,
Nadine, Annie et Bhad,
ses belles-sœurs, ses neveux
et nièces, ses petits-neveux
et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part
du décès de leur fille

Laurence PAUCHET

à l'âge de 58 ans.
Ses obsèques ont eu lieu sur
Paris. Une messe sera célébrée
à la cathédrale d'Embrun,
vendredi.

971158500

Serres, Montmaur.

M. et Mme Reynaud Gérard,
son fils et sa belle fille;
Olivier et Virginie Reynaud,
son petit-fils et son épouse;
Mélanie et Baptiste,
ses arrière-petits-enfants;
M. Albert Blanc,
son compagnon;
Catherine et Stéphane Bakof,
ses neveux;
ont la tristesse de vous faire part
du décès de

Madame Lucette REYNAUD
née PEUZIN

La cérémonie religieuse aura
lieu vendredi 27 décembre
2019 à 10h30 en l'église de
Serres.
Cet avis tient lieu de faire-part et
de remerciements.

971151600

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



MAIRIE DE SIGOYER

Avis d'appel à la concurrence

M. Maurice RICARD - Maire
Le Village 05130 SIGOYER Tél : 04 92 57 83 31
mél : mairie.sigoyer@wanadoo.fr

L'avis implique un marché public
Objet : travaux de mise en conformité - reprise des adductions
- mise en place d'un traitement de potabilisation des eaux

Type de marché : Travaux - **Procédure** : Procédure adaptée
Lieu d'exécution : Sommelongue 05130 Sigoyer (05130)
Description : Marché de deux lots et une tranche ferme.
Durée des travaux : 14 semaines pour le lot n°1, 2 semaines
pour le lot n°2.

Début des travaux : juin 2020

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
Les variantes sont acceptées

Quantité/étendue :
Lot n°1 : canalisation, génie civil, Aménagement
Lot n°2 : traitement, électro-mécanique, télésurveillance
Lot N° 1 - Canalisation, génie civil, aménagement
Lot N° 2 - traitement, électro-mécanique, télésurveillance

Conditions relatives au contrat
Financement : Les travaux sont financés sur fonds propres et
subventions de l'Etat, l'Agence de l'eau et le Conseil
Départemental.

Délai de paiement : 30 jours par mandat administratif
Forme juridique : Le maître d'ouvrage n'impose pas de forme
de groupement, cependant en cas d'attribution du marché à un
groupement conjoint, le mandataire du groupement sera
solidaire de chacun des membres du groupement.

Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le
candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre
d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet
du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices
disponibles.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance
pour les risques professionnels.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et
l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des
trois dernières années.

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des
cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne
exécution pour les travaux les plus importants.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement
technique dont le candidat dispose pour la réalisation de
marchés de même nature.

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la
capacité du candidat peut être apportée par tout moyen,
notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des
références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur
économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte
candidat

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du
mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du
membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance. (disponible à
l'adresse suivante :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

Autres renseignements demandés :

- Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun
des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux
articles 45 et 48 de l'ordonnance n 2015-899 du 23 juillet 2015
ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, n'entre
dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires
prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n 2015-899 du
23 juillet 2015

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre
dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et
notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à
L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des
travailleurs handicapés ;

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas
échéant, le chiffre d'affaires concernant les services objet du
contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices
disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou
du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure
où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en
fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
50% Valeur technique de l'offre
50% Prix des prestations

Renseignements administratifs : MAIRIE
Le village 05130 Sigoyer - Tél : 04 92 57 83 31
mél : mairie.sigoyer@wanadoo.fr

Renseignements techniques : CLAIÉ - M. D. Vigreux
La vigne 05000 Gap - Tél : 09 81 03 59 38
mél : contact@clai.e.fr

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents
contractuels et additionnels** :
Date limite pour la réception des demandes de documents ou
pour l'accès aux documents : 07/02/20 à 12h00
Documents payants : NON

Remise des offres : 14/02/20 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :
français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 150 jours, à compter de la date limite de
réception des offres.

Renseignements complémentaires :
L'accès à la zone de travail est une contrainte. Il est donc
vivement conseillé de faire une visite du site.

Envoi à la publication le : 23/12/19

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie
dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE,
poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur
<http://www.marches-publics.info>

187712700

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE
VILLARD-SAINT-PANCRACEAvis d'enquête publique
Modification de droit commun
du plan local d'urbanisme

ARTICLE 1
Par arrêté en date du 25 novembre 2019, le Maire de la
commune de VILLARD SAINT PANCRACE a ordonné l'ouverture
d'une enquête publique portant sur la modification de droit
commun n°1 du local d'urbanisme de la commune de Villard
Saint Pancrace.

La modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme
a pour objectifs :

- Reprendre l'ensemble des dispositions générales pour préciser
les définitions, actualiser la réglementation en vigueur suite aux
évolutions réglementaires récentes, préciser les notions

d'implantation, de desserte par les réseaux, d'accès, de voiries
et de stationnement en lien avec le règlement propre à chaque
zone ;

- Reprise des orientations d'aménagement et de programmation
et des règlements écrits des zones 1AUa et 1AUB du PLU pour
les adapter aux projets à venir ;

- Reprise des différents emplacements réservés pour les
repositionner correctement sur les plans de zonages. Cette
reprise peut inclure une suppression ou une augmentation de
ceux-ci ;

- Ajout d'un minimum de mixité sociale sur les zones 2AU du
PLU en cohérence avec les règles du SCOT ;

- Modifications des règles d'implantations et de reculs dans les
différentes zones du PLU ;

- Modification des règles d'emprises au sol et de hauteur dans
les différentes zones du PLU ;

- Intégrer le cahier des prescriptions architecturales dans le
corps de texte du règlement pour lui donner une portée
normative ;

- Modifications des règles d'aspect architectural des différentes
zones pour en simplifier l'application ;

- Modifications des règles relatives aux clôtures ;

- Revoir les règles relatives aux espaces libres et aux plantations
en particulier la notion d'arbre existant à préserver ;

- Revoir les règles imposées pour le stationnement dans les
différentes zones notamment en zone Ua ;

- Interdire le changement de destination dans la zone Ue pour
éviter la transformation d'activités économiques en logements ;

- Autoriser les toitures terrasses en zone Ue ;

- Ne pas interdire les habitations en zone Us2 ; Revoir la notion
de logements de fonction en zone 1AUe pour ne pas reproduire le
schéma de la zone de La Tour ;

- Préciser les règles autorisant les habitations en lien avec les
activités agricoles en zone A ;

- Supprimer les zones Nh et intégrer leur règlement, qui devra
être similaire à celui de la zone A sur les habitations non
agricoles, dans le corps du règlement de la zone N ;

- Autoriser les industries en lien avec l'exploitation de la carrière
en zone Nc1 ;

- Augmenter la hauteur de construction autorisée en zone Nc ;

- Enfin, les erreurs matérielles ou les besoins de mise à jour des
mentions du code de l'urbanisme, qui pourront apparaître au
cours du travail, pourront être corrigées.

ARTICLE 2

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le
commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par
délibération sur l'approbation de la modification de droit
commun n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de
Villard Saint Pancrace.

La modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme
approuvée sera tenue à la disposition du public.

La modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme
sera exécutoire dès lors qu'elle aura été publiée et transmise à
l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les
conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code
général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3

M. Bernard PATIN a été désigné en qualité de
commissaire-enquêteur par la Présidente du Tribunal
administratif de Marseille.

ARTICLE 4

Il sera procédé du lundi 16 décembre 2019, 14h00 au
vendredi 17 janvier 2020, 17h30 inclus, à une enquête
publique portant sur la modification de droit commun n° 1 du
plan local d'urbanisme de la commune de Villard Saint
Pancrace, pour une durée de 32 jours sous la responsabilité de
Monsieur le Maire, à qui toutes les informations sur le dossier
pourront être demandées.

ARTICLE 5

Le dossier sera consultable sur le site internet de la mairie :
www.villard-st-pancrace.com

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir
communication d'une copie du dossier d'enquête publique
auprès de la mairie à l'adresse suivante : Mairie - 9, rue de l'école
05100 Villard St Pancrace.

ARTICLE 6

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi
qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés
et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la
Mairie sise (adresse de la mairie) et seront accessibles aux jours
et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés et
jours de fermetures exceptionnelles) : lundi, mardi, mercredi,
vendredi de 14h00 à 17h30 et jeudi de 10h00 à 12h00.

ARTICLE 7

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur support
papier à la Mairie sise 9, rue de l'école - 05100 Villard Saint
Pancrace aux jours et heures d'ouverture de l'enquête publique
visés à l'article 6.

ARTICLE 8

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être
consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à
l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie sise
9, rue de l'école - 05100 Villard Saint Pancrace ou par email à
l'adresse mairie.vsp@wanadoo.fr en indiquant dans l'objet
enquête publique pour le plan local d'urbanisme de Villard Saint
Pancrace et à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

ARTICLE 9

Monsieur le commissaire enquêteur sera présent recevra
les observations écrites et orales du public à la Mairie sise
9, rue de l'école - 05100 Villard Saint Pancrace :

- Lundi 16 décembre 2019 de 14h00 à 17h30
- Lundi 23 décembre 2019 de 14h00 à 17h30
- Vendredi 17 janvier 2020 de 14h00 à 17h30

ARTICLE 10

Le projet a été soumis à évaluation environnementale, laquelle
est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de
l'autorité environnementale.